



REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 1943

Liberté-Egalité-Fraternité



ARRETE DU MAIRE

Jean-Sébastien VIALATTE,
Député Honoraire-Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

VU L'élection du Maire et des Adjointes en date du 3 juillet 2020,
VU la délibération N°15704 du 15 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Écoles,
VU les élections des représentants des parents d'élèves de la Caisse des Écoles en date du 16 octobre 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du Comité de la Caisse des Écoles ainsi qu'il suit :

Président de droit :

Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Honoraire, Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES.

Membres du Conseil Municipal :

Maître Sandra KUNTZ, Adjoint Délégué aux affaires scolaires

Madame Aurélie CHAMOUX, Conseillère Municipale

Représentant de la Préfecture :

Monsieur Arsène HANN

Représentante de l'Éducation Nationale :

Madame Isabelle LOCHET

Représentants des parents d'élèves :

Madame Sandra DELGADO

Monsieur Arnaud CASTERA

Madame Marion RENI

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des actes administratifs de la Ville et copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours administratif vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le Tribunal Administratif.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SIX-FOURS-LES-PLAGES, le **24 OCT. 2023**



Jean-Sébastien VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Président du Comité de la Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20231024-1943-A1
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023